

APPEL A PROJETS 2019

Migration

« Luxembourg, terre d'accueil »

HISTORIQUE

Lancé pour la première fois cette année, cet appel à projets a pour objectif de contribuer à faire évoluer positivement la vision des migrants et leur intégration en province de Luxembourg. Être migrants dans la société d'aujourd'hui est difficile... Ces derniers se trouvent davantage en situation d'isolement. Ils sont confrontés à l'augmentation des difficultés socio-économiques, subissant les pressions sociales et politiques, le racisme... .

La Province de Luxembourg souhaite soutenir les acteurs de terrain dans leurs actions pour une société plus juste et solidaire.

Afin d'être au plus proche de la réalité de terrain et en réelle adéquation avec les besoins en matière de migration en province de Luxembourg, cet appel à projets concerne toutes les actions dont l'objectif est d'améliorer la situation des migrants ou la vision ,par la société, des migrants.

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS MIGRATION

LA MIGRATION

Le concept de migration fait référence au « Déplacement de personnes d'un pays dans un autre pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles »¹.

FINALITES

Contribuer à améliorer la situation matérielle (conditions d'accueil) et morale (soutien social et psychologique) des migrants et la vision de la société sur leur situation.

OBJECTIFS

Cet appel à projets a concrètement pour objectifs de :

- 📁 Soutenir et accompagner l'intégration des migrants en province de Luxembourg ;
- 📁 Soutenir et répondre aux besoins du tissu associatif travaillant sur ce sujet ;
- 📁 Initier des projets avec un caractère novateur sur le terrain ;
- 📁 Privilégier les projets ayant une action ou un effet sur le long terme ;
- 📁 Lutter contre les stéréotypes et les préjugés liés à l'immigration ;

CONDITIONS RELATIVES À L'INTRODUCTION DES PROJETS

ORGANISMES ELIGIBLES

Peuvent introduire une demande de subvention dans le cadre du présent appel à projets :

- 📁 Les associations, les écoles, les organisations, les fondations sans but lucratif (personnes morales) ;
- 📁 Les institutions publiques locales (CPAS, administrations communales).

Les structures et/ou personnes physiques à but lucratif et PME ne sont pas admises comme porteurs de projets.

ZONE GEOGRAPHIQUE

Tous les projets introduits doivent être réalisés en province de Luxembourg ou à destination de personnes qui résident dans notre province.

PUBLIC BENEFICIAIRE

- 👤 Les migrants résidants en province de Luxembourg.
- 👤 Les acteurs de terrain actifs dans l'aide aux migrants.
- 👤 Toute association ou groupe sensible à la thématique des migrations.

¹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. CNRS 2019.

TYPE D' ACTIONS

Peuvent être financées dans le cadre du présent appel à projets les actions visant à :

- ☞ Accompagner les associations, écoles, dans l'exercice de leur fonction de sensibilisation ;
- ☞ Soutenir les réfugiés dans leur volonté d'intégration à la société ;
- ☞ Favoriser la rencontre et les interactions entre des personnes ayant vécu la migration et la population de notre province ;
- ☞ Rompre l'isolement dans lequel vivent les migrants et recréer de la solidarité, de la citoyenneté ;
- ☞ Lutter contre les causes et les conséquences du racisme.

CALENDRIER

L'introduction d'un dossier de candidature se fera, au plus tard, **le 30 septembre 2019**.

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Le montant total de cet appel à projets « Migration » est de 20.000 euros.

Le nombre de projets soutenus sera déterminé en fonction de la qualité et de la pertinence de ceux-ci.

La somme de 20.000 euros sera répartie entre les projets retenus. Un seul projet pourra être retenu si son adéquation aux critères d'évaluation est mise en évidence.

Le montant des subventions est établi en fonction du budget sollicité et des crédits disponibles.

Le jury se réserve le droit de modifier le montant de certains postes financiers en fonction de son analyse.

L'entière du subside sera versée après acceptation du projet, de son budget détaillé et au plus tôt après la signature de la convention liant le porteur de projet à la Province de Luxembourg.

DEPENSES COUVERTES ET JUSTIFICATIFS

Seront considérées comme admissibles les dépenses couvrant les frais de fonctionnement (frais administratifs et frais directement liés au projet (matériel/locaux), les frais d'honoraires d'un intervenant extérieur ainsi que les frais de déplacements exclusivement liés au développement du projet².

Les frais réguliers relatifs au fonctionnement structurel de l'organisme et l'achat de biens durables n'étant pas en lien direct avec la mise en œuvre du projet, ne seront pas pris en compte.

L'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse, déclarations de créance) ainsi qu'un rapport sur la mise en œuvre du projet seront transmis à l'administration provinciale pour le 31 janvier 2021 au plus tard. Ces pièces justificatives pourront dater, au plus tôt, du 1^{er} janvier

² Pour plus de détails sur les dépenses admises, cf. la fiche pratique présente à la fin du formulaire de candidature.

2019, dans le cas où le projet aurait été mis en œuvre début d'année et au plus tard, du 31 décembre 2020.

Si les dépenses rentrées devaient ne pas figurer parmi celles couvertes ou si le montant des dépenses justifiées devait s'avérer inférieur au montant de la subvention versée, la différence fera l'objet d'un remboursement à la Province de Luxembourg.

REMARQUES

En aucun cas, le projet ne pourra faire l'objet d'un double financement par un autre pouvoir subsidiant.

Le budget prévisionnel prévoira de façon précise et détaillée la ventilation des dépenses et des recettes envisagées dans le cadre du projet. Un budget manifestement surestimé ou sans lien avec le programme d'actions proposé est un motif de refus de la subvention.

COMMUNICATION

La mention du soutien de la Province du Luxembourg et son logo figureront dans tous les supports de communication et sur toutes les productions liées au projet. Le logo est disponible sur le site internet de la Province : <http://www.province.luxembourg.be/fr/logo-province.html?IDC=3907&IDD=57243#.WJHh5lXhBUQ>

PROCÉDURE ET SÉLECTION

INTRODUCTION D'UN DOSSIER

Un formulaire de candidature permet d'introduire votre proposition de projet. Il est disponible sur simple demande au Service Social et Santé auprès de :

- ☒ Christian BINET au 063/212.749
- ☒ Mathieu LEONARD 063/212.763
- ☒ Par email à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be

Sous peine de non-recevabilité, les propositions de projets doivent être introduites au plus tard le 30 septembre 2019 par voie électronique à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be

Seuls entreront en ligne de compte les formulaires de candidature informatiques transmis sur demande par les agents provinciaux traitant ce dossier.

CRITERES D'ÉVALUATION DU PROJET

Le projet devra répondre aux critères suivants :

- ✎ Adéquation avec la thématique visée ;
- ✎ Capacité du promoteur à mener à bien son projet ;
- ✎ Cohérence globale du projet ;
- ✎ Construction sur base d'une analyse des besoins ;
- ✎ Capacité à atteindre le public cible ;
- ✎ Mise en œuvre en partenariat avec d'autres structures ;
- ✎ Avoir une plus-value sur le terrain ;
- ✎ Capacité à évaluer le projet ;
- ✎ Cohérence budgétaire.
- ✎ Avoir une action ou un effet sur le long terme

SÉLECTION DU PROJET

Une présélection des projets sera effectuée sur base de dossiers complets et recevables rentrés à l'Administration dans les délais impartis ;

Les projets recevables seront soumis à l'examen d'un jury composé de représentants provinciaux et de professionnels ayant une expertise dans le domaine de la migration.

Une présélection sera effectuée par le jury dans le courant octobre 2019 sur base des projets transmis avant une présentation directe des projets retenus dans le cadre de la présélection.

Ce jury aura pour mission :

- ✎ De prendre connaissance et de juger de la pertinence de ceux-ci en fonction des critères d'évaluation de l'appel à projets ;
- ✎ D'inviter chaque promoteur des projets présélectionnés pour un entretien de présentation ;
- ✎ D'émettre un avis circonstancié sur les projets ainsi que sur le montant éventuel de la subvention proposée pour chaque projet sélectionné.

Le Collège provincial, sur base de cet avis circonstancié du jury, statuera souverainement et sélectionnera le(s) lauréat(s) de l'appel à projets 2019. Un agent de l'Administration provinciale, désigné par le Collège, sera chargé de remplir la fonction de secrétariat du jury.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ☎ Christian BINET au 063/212.749
- ☎ Mathieu LEONARD 063/212.763
- ☎ Par email à l'adresse suivante : sp.social@province.luxembourg.be